



# Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

## Croisière Musicale sur le Douro

Du 17 au 24 septembre 2024



Le spécialiste des voyages et croisières **francophones avec conférenciers**

# Croisière Musicale sur le Douro

Embarquez sur le thème du voyage en musique et de la barcarolle et vivez une croisière musicale romantique sur le Douro, alliant à la beauté des paysages du « fleuve d'or » portugais, toute la fluidité poétique et expressive de la musique. Lors de ce voyage au cœur d'une région couverte classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, les artistes de votre croisière : les pianistes Frédéric Vaysse Knitter et Paul Beynet, la violoncelliste Olivia Gay, la mezzo soprano Maria Mirante et moi-même au violon, nous vous proposerons un riche programme de concerts à bord et à terre, dans des lieux spécialement privatisés pour vous, où vous savourerez les plus belles pages de Chopin, Fauré, Schubert, Mozart, Bach, Beethoven, Handel... tandis que le pianiste compositeur et improvisateur Thierry Maillard vous invitera à le suivre en musique dans son univers musical personnel. Ainsi, vous découvrirez les charmes de la ville de Porto et de ses vins, de Guimarães, considéré comme le berceau de la nation portugaise, et les nombreux trésors artistiques uniques du nord du Portugal. Et, si le cœur vous en dit, vous pourrez découvrir, en territoire espagnol, la fière ville de Salamanque.

À bientôt à bord, au cœur des chefs-d'œuvre de la musique et du Portugal, pour partager des moments de grâce, de plaisir, de découverte et d'émerveillement !

Sophie Lemonnier-Wallez  
Violon et direction musicale

## Votre itinéraire



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



## Les points forts de votre voyage



### Un plateau artistique exceptionnel

Vous aurez le plaisir d'assister à des concerts donnés par des artistes de grands talents aussi bien à bord qu'à terre.



### La Vallée du Douro

Vous profiterez de magnifiques moments de navigation dans la vallée du Douro, classée au patrimoine mondial par l'Unesco.



### Des concerts dans des lieux privatisés

Vous pourrez assister à un concert privatif à la Casa Mateus (option) et dans un lieu emblématique dédié à la musique situé au cœur de Porto.



### Le charme de Porto

Une occasion unique de profiter pleinement de cette ville admirable et de découvrir son riche patrimoine culturel et historique classé au patrimoine de l'Unesco.



### Un programme d'excursions exceptionnelles

Nous avons mis en place pour vous un programme d'excursions sur mesure pour que la région vous dévoile toutes ses richesses.



### Le MS Amalia Rodrigues

Un bateau 5 ancrs qui vous accueillera dans un cadre raffiné et chaleureux.



### Au départ de France, Belgique ou Suisse

Nous organisons votre acheminement vers la croisière depuis la France, la Belgique ou la Suisse (supplément possible selon les villes).



### Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.

Les durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.

## Vos intervenants



### Frédéric Vaysse-Knitter, Piano

Formé dans la grande tradition des écoles de piano françaises, polonaises et allemandes, Frédéric Vaysse-Knitter a obtenu les Premiers Prix de Piano, de Musique de Chambre au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. Nommé Révélation Classique de l'Adami et remarqué par Maria João Pirès, il fait une rencontre déterminante en la personne de Krystian Zimerman et se perfectionne auprès d'autorités musicales telles que György Sebők, Alexis Weissenberg, Alicia de Larrocha et Léon Fleisher. Invité par les plus grands festivals, on le retrouve régulièrement sur les plateaux et studios de France Télévision, la BBC, Radio Classique, ...



### Olivia Gay, Violoncelliste

Reconnue pour son engagement musical remarquable, sa grande curiosité et ses capacités instrumentales considérables, Olivia Gay est lauréate de plusieurs prix internationaux. Elle donne de nombreux récitals en France et à l'étranger (États-Unis, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Hollande, Grèce...). Passionnée par le répertoire romantique, son premier disque Horizon [s] sorti en février 2018 a été grandement salué par la presse.



### Paul Beynet,, Pianiste

Diplômé du CNSMDP, il se produit aussi bien en solo qu'en musique de chambre dans de très nombreux festivals ainsi que sur des scènes de renom telles que le Théâtre Impérial de Compiègne, l'Opéra-Théâtre de Limoges, la Cité de la Musique, la Seine Musicale, l'Auditorium du Musée d'Orsay... Parallèlement à sa carrière de soliste. Il est membre co-fondateur du trio Ayònis .



### Sophie Lemonnier Wallez, Violon et direction musicale

Captivant le public par sa sensibilité et sa splendeur sonore, Sophie Lemonnier-Wallez est lauréate de la "International Competition Fritz Kreisler" et de l'"International Chamber Music Competition of Ligurie". Elle est régulièrement invitée dans de nombreux festivals ainsi que dans de prestigieuses salles de concerts à travers le monde.



## **Maria Mirante, Mezzo-soprano**

Artiste éclectique, Maria Mirante prend part aussi bien à des productions d'opéras qu'à des créations originales mêlant chant et théâtre. Remarquée pour la richesse de son timbre et sa virtuosité, cette passionnée de musique de chambre consacre une grande partie de son activité au récital. De la mélodie française à la musique espagnole ou italienne, elle suscite l'intérêt de festivals et structures en France comme à l'étranger.



## **Thierry Maillard, , Pianiste compositeur**

Thierry Maillard est un aventurier de la musique que Michel Petrucciani n'avait pas manqué de repérer très tôt. Pianiste, compositeur et orchestrateur, il a enregistré 15 albums. De formation classique, il découvre rapidement le jazz et sa liberté d'expression et développe un nouveau genre musical empreint de son vécu, de ses rencontres, où se mêle harmonieusement écriture classique, jazz et musiques du monde.

## **Le programme**

1. « *Chopin au fil de l'eau* » par *Frédéric Vaysse-Knitter, piano*
2. *Concert à la Chapelle Mateus « À double cordes »* avec *Sophie Lemonnier-Wallez, violon et Olivia Gay, violoncelle*
3. « *Les plus belles pages pour violoncelle* » avec *Olivia Gay, violoncelle et Frédéric Vaysse Knitter, piano*
4. « *Au salon de George Sand* » avec *Maria Mirante, mezzo-soprano et Paul Beynet, piano*

5. « *La boîte à délice du violon* » avec *Sophie Lemonnier- Wallez, violon et Frédéric Vaysse Knitter, piano*
  6. « *Barcarolles* » avec *les artistes de la croisière*
  7. « *Concert festif* » dans une *salle privatisée de Porto* avec *les artistes de la croisière*
- Votre croisière sera aussi agrémentée des "Jazz moments" par Thierry Maillard au piano*

## **Les conférences**

- *Le Portugal en musique*
- *Le piano de Chopin*

- *Chopin et les femmes*



## Votre voyage



Aller-retour depuis Paris - Genève - Bruxelles\*

### JOUR 1 | Mardi 17 septembre

#### Ville de départ / Porto (Portugal)

Vous serez accueilli à l'aéroport par vos accompagnateurs avant de décoller à destination de Porto, où votre guide local vous attendra. En fonction des horaires d'arrivée, nous vous proposerons, avant d'embarquer, une visite de la Casa Musica, lieu culturel particulièrement prisé, œuvre de l'architecte Rem Koolhaas. Après une présentation de l'équipage et du programme de votre croisière, vous serez convié à votre premier dîner suivi d'une soirée fado à bord. Le fado et ses hymnes puissants chantent la saudade, un sentiment profond entre mélancolie, nostalgie et espoir. Inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le fado raconte des récits de vie et d'amours perdus. Il est à lui seul un voyage au cœur du Portugal authentique et la promesse de passer une soirée sous le signe de l'émotion.

\*Les prix forfaitaires publiés dans le feuillet Tarifs et Conditions dépendent de votre pays et ville de départ (France ou Etranger). En fonction des plans de transport qui seront proposés, votre départ et/ou votre retour de Genève pourraient se faire de façon anticipée pour l'aller et différée pour le retour, le tarif serait alors réajusté. Si vous partez d'une autre ville, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément (nous consulter). La ville de départ et de retour devra être la même.

### JOUR 2 | Mercredi 18 septembre

#### Porto / Peso da Régua (Portugal)



Votre bateau, toujours à quai à Porto, vous permettra de découvrir la ville. Située à l'embouchure du Douro, elle est considérée comme celle qui a donné son nom au Portugal. Anciennement Portus Cale, petit port fondé durant l'Antiquité par les Romains, Porto connut une grande prospérité au XVe siècle grâce à Henri le Navigateur. Son centre historique, joyau architectural inscrit depuis 1996 au patrimoine mondial de l'Unesco, regorge de somptueux bâtiments où les styles roman, gothique, Renaissance, baroque, néoclassique et moderne se mêlent harmonieusement. A l'heure du déjeuner, votre navire larguera les amarres et entamera sa remontée du Douro pour se diriger vers Peso da Régua. Durant cette après-midi de navigation, vous pourrez profiter du salon ou du pont soleil pour admirer les paysages environnants. En soirée, vous serez convié à un concert au salon.



### JOUR 3 | Jeudi 19 septembre

#### Peso da Régua / Pinhão / Vega Terrón (Espagne)

Votre bateau quittera Peso da Régua en début de matinée après avoir débarqué les participants de l'excursion optionnelle. Nichée au milieu de vertes collines viticoles, cette charmante ville est intimement liée à la fabrication du Porto. Considérée comme ville à part entière depuis seulement 1985, elle fut honorée du titre de « Ville internationale de la vigne et du vin » trois ans plus tard. Depuis 2008, elle abrite le musée du Douro, établi dans l'ancienne Casa da Companhia Velha. Les participants à l'excursion rejoindront le bateau à Pinhão à l'heure du déjeuner. Vous profiterez d'une après-midi de navigation pendant laquelle vous pourrez rencontrer les musiciens au cours d'une séance de dédicaces, avant d'arriver à Vega Terrón. Après votre dîner, vous pourrez assister dans le salon du bateau à un concert donné par les talentueux musiciens qui vous accompagnent.

### JOUR 4 | Vendredi 20 septembre

#### Vega Terrón (Espagne) / Barca d'Alva (Portugal)

Unique escale espagnole de votre voyage, celle-ci vous permettra de partir à la découverte de Salamanque (en option), située à 130 km à l'est. En fin de journée, votre navire se rendra sur l'autre rive du fleuve, à Barca d'Alva, charmant hameau portugais situé au cœur du paysage naturel où poussent les vignes, oliviers, orangers et amandiers, l'autre spécialité de la région. Après le dîner, vous serez convié à un concert au salon.

### JOUR 5 | Samedi 21 septembre

#### Barca d'Alva / Ferradosa / Pinhão (Portugal)



En tout début de journée, vous quitterez Barca d'Alva. Durant la matinée de navigation, vous pourrez profiter de ces vues splendides sur les coteaux où se regroupent les diverses cultures de la région allant du raisin aux amandes.

Après le déjeuner, votre bateau arrivera à Ferradosa. Nichée dans les plis d'un paysage pastoral et bucolique, cette petite ville saura vous séduire tant elle est pittoresque et ravissante avec ses ruelles typiques, son église et sa jolie fontaine. Les participants à l'excursion optionnelle de l'après-midi seront débarqués ici et récupéreront le bateau à Pinhão en début de soirée. Pinhão réservera également de belles surprises, comme sa gare emblématique datant du XIXe siècle et couverte d'azulejos polychromes. C'est ici, au cœur des vignobles, que vous pourrez partir à la rencontre d'un savoir-faire local et artisanal unique.



## JOUR 6 | Dimanche 22 septembre

### Pinhão / Porto (Portugal)

Le bateau quittera Pinhão après avoir débarqué les passagers participant à l'excursion optionnelle à Lamego ; ces derniers le récupéreront à Peso de Regua. Vous profiterez d'une après-midi de navigation vers Porto durant laquelle vous pourrez échanger avec les musiciens au cours d'une séance de dédicaces. En soirée, nous vous proposerons un dernier concert à bord.

## JOUR 7 | Lundi 23 septembre

### Porto (Portugal)



Au cours de cette journée à Porto, vous pourrez participer à une excursion optionnelle d'une journée complète qui ravira les passionnés de culture vers les villes emblématiques de Braga et Guimarães. De retour à bord, vous dînerez avant de rejoindre un lieu emblématique dédié à la musique, situé au cœur de Porto. Dans ce cadre privatisé, vous assisterez au dernier concert de votre voyage. Vous rejoindrez ensuite le bateau pour la nuit.

## JOUR 8 | Mardi 24 septembre

### Porto / Ville de retour\*

Après votre débarquement, vous serez transféré vers l'aéroport de Porto et vous envolerez à destination de votre ville de retour.

\* La ville de départ et de retour devra être la même.



## Les excursions



Nous vous proposons un forfait excursions composé de 6 visites. Retrouvez les tarifs et conditions dans le feuillet joint à la brochure.

### • Mercredi 18 Septembre (Matinée)

#### Jour 2 - Visite de Porto



🕒 3h 🚶 Modérée

Votre matinée sera consacrée à la visite de Porto, ville célèbre pour son vin, ville portuaire de négoce à la fois accueillante et active. Vous débuterez par une visite panoramique de cette cité belle et mystérieuse, l'une des plus anciennes d'Europe, riche en histoire et en patrimoine culturel. Vous découvrirez le quartier de la cathédrale, le cœur des vieux quartiers de Porto aux racines médiévales aux rues étroites avec ses bâtiments en arcades datant du XVIe siècle, sa Tour dos Clérigos, l'un des symboles de la ville, ses églises dont celle de style baroque de Nicolau Nicosi et ses chapelles de style baroque. Vous admirerez l'extérieur de la librairie Lello, bâtiment de style néogothique, considérée comme la troisième plus belle librairie du monde. Vous apprécierez les magnifiques azulejos de la gare de Sao Bento et terminerez votre visite de Porto en visitant le Palais de la bourse, bâtiment

néoclassique construit en 1834 qui renferme un salon arabe d'une rare beauté. Après cette visite, vous rejoindrez le bateau pour le déjeuner.

### • Jeudi 19 Septembre

#### Jour 3 - La Casa Mateus à Vila real



🕒 3h30 🚶 Modérée

Vous quitterez Pinhao pour rejoindre Vila Real, situé à 40 minutes de bus environ. L'histoire de Vila Real remonte au paléolithique. Mais c'est entre le XVe et le XVIIe siècle que la ville connaît son essor car beaucoup de nobles choisirent d'y vivre. Vila Real est connue pour le fameux palais de Mateus. Le palais donne un aperçu de la vie de l'ancienne aristocratie portugaise. Construit en 1745, il est considéré comme un exemple parfait de l'architecture baroque, avec une impressionnante façade composée de beaux pinacles sur le toit et d'un escalier orné de balustres. Derrière, il y a un charmant jardin, comptant parmi les plus beaux d'Europe, avec des haies de buis, des statues et un spectaculaire tunnel de cèdres d'environ 35 m de long. L'intérieur du palais est également impressionnant avec son hall d'entrée orné d'un plafond en châtaigner sculpté, sa chambre « des quatre saisons » ou encore sa chambre bleue avec sa porcelaine chinoise. Au cours de cette visite,



vous aurez l'occasion d'assister à un moment musical d'exception dans l'église du palais, spécialement privatisée pour vous. Après ce moment musical, nous vous inviterons à une dégustation de vin du domaine, puis vous rejoindrez Pinhao et visiterez la plus belle gare de la vallée du Douro, réputée pour ses magnifiques azulejos.

- **Vendredi 20 Septembre**

#### Jour 4 - Barca d'Alva : Salamanca



🕒 7h00 🚶 Modérée

La ville fut régulièrement visitée par des rois, des princes, des évêques et des artistes qui contribuèrent ainsi à son enrichissement au cours des siècles. Pour cette raison, Salamanca est connue comme un « musée vivant ». L'histoire impressionnante de cette ville, les monuments et les bâtiments, mais aussi ses 40 000 étudiants internationaux, lui donnent un caractère multiculturel et cosmopolite. Éluée Capitale de la culture en 2002, elle voit également sa vieille ville inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en 1988. Vous visiterez la cathédrale qui fut construite dans la vieille cathédrale pour embrasser son architecture romane. Vous ferez un arrêt au coeur de la ville, à la plaza Mayor, construite par Philippe V entre 1729 et 1755 pour récompenser la ville de sa fidélité

pendant la guerre de succession. Vous pourrez profiter de votre temps libre pour vous rendre au marché où vous trouverez mille et une choses pour ravir les palais les plus difficiles. Votre journée à Salamanca sera agrémentée d'un déjeuner typique au cours duquel vous assisterez à un spectacle de flamenco.

- **Samedi 21 Septembre**

#### Jour 5 - Barca d'Alva : Sao Joao da Pesqueira et Quinta traditionnelle

🕒 3h 🚶 Facile

Au départ de Ferradosa, vous rejoindrez, par une belle route au cœur de la vallée, le village de São Salvador do Mundo où se trouve un sanctuaire composé de 7 petites chapelles qui font référence à la Passion du Christ, avant de déboucher sur le mirador de São Salvador do Mundo qui surplombe la vallée du Douro. Vous poursuivrez en vous rendant à São João da Pesqueira, fondée en 1055 et qui doit son nom à la lagune poissonneuse qui se trouvait sur ce lieu. Vous apprécierez son centre historique de style baroque et le palais dos Tavoras, avant d'arriver au quartier juif demeuré intact. Vous rejoindrez ensuite une quinta traditionnelle de la région du Douro que vous visiterez avant de participer à une dégustation. Vous rejoindrez ensuite le bateau.



## • Dimanche 22 Septembre

### Jour 6 - Pinhao : Lamego



🕒 3h30 🚶 Modérée

Vous rejoindrez Lamego, une vieille ville pittoresque, riche en histoire et pleine de charme. La ville abrite un lieu de pèlerinage important au Portugal datant du XVIII<sup>e</sup> siècle : le sanctuaire consacré à Notre Dame des Remèdes, qui, du haut de ses 600 m, répond aux appels des croyants affligés, accordant des remèdes à leurs maux. Vous visiterez le musée de la ville, qui était un évêché avant sa transformation. Vous y découvrirez entre autres merveilles des peintures de Vasco Fernandes et une collection exceptionnelle de tapisseries flamandes. Au-delà des peintures, vous aurez le loisir d'apprécier une belle collection de mobilier portugais et des œuvres en céramique comprenant des tableaux en azulejos du XVI<sup>e</sup> siècle, de l'orfèvrerie et une riche collection d'ornements religieux. Avant de rentrer à bord, vous ferez un arrêt dégustation pour vous régaler de quelques produits régionaux.

## • Lundi 23 Septembre

### Jour 7 - Porto : Braga et Guimares

🕒 7h 🚶 Modérée ✕ Déjeuner inclus

Vous profiterez d'une journée complète d'excursion afin de découvrir les environs de Porto et les villes emblématiques de Braga et Guimarães. Vous découvrirez Braga, troisième ville du Portugal, fondée il y a 2 000 ans par Auguste, située sur une des principales voies romaines de la péninsule Ibérique. Elle parvint même à rivaliser en pouvoir et en importance avec Saint-Jacques-de-Compostelle. L'un des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle passait par là, et la ville compte pas moins de trente églises, dont la plus ancienne cathédrale du pays qui date de 1070. La ville abrite le sanctuaire de Bom Jesus do Monte, site religieux le plus visité après Fatima, il est perché au sommet de la colline. Après le déjeuner, vous partirez vers Guimarães, construite au pied de la montagne boisée de Serra de Penha. Sa vieille ville parfaitement préservée et ses innombrables sites en font l'une des villes les plus attrayantes du Portugal. Vous y découvrirez le palais des ducs (vue extérieure) qui appartenait à la quatrième et dernière monarchie portugaise. Guimarães allie aujourd'hui tradition et vie moderne dans une parfaite harmonie. En 2001, le centre-ville a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Vous aurez l'occasion de découvrir le musée Alberto Sampaio qui abrite le patrimoine de l'ancienne collégiale, des sculptures, peintures et diverses pièces d'orfèvrerie. Vous serez de retour à Porto en fin d'après-midi. Vous dînez puis, vous gagnerez le centre historique de la ville et le palais Atneu pour un concert de clôture donné par les musiciens du bord.

# Votre bateau



a sélectionné pour vous le **MS Amalia Rodrigues**, un bateau 5 ancres



## Les caractéristiques de votre bateau

CroisiEurope est un armateur français basé à Strasbourg. Leader européen de la croisière fluviale, la compagnie doit sa renommée internationale à son sérieux, à son dynamisme, à son sens de l'innovation et à la qualité de ses services.

- ▶ Un bateau de petite taille, chaleureux et convivial (66 cabines)
- ▶ Toutes les cabines offrent une vue panoramique sur l'extérieur
- ▶ Un magnifique salon panoramique est situé à l'avant
- ▶ Un grand pont soleil aménagé avec fauteuils et transats

# La vie à bord



Bar



Restaurant



Salon



Piscine

## La gastronomie

- Le restaurant conçoit sa table et ses menus dans la pure tradition de la gastronomie française.



Suggestion de plat (photo non contractuelle)



Suggestion de dessert (photo non contractuelle)

## Les cabines

Toutes les cabines disposent de grandes baies vitrées qui permettent de profiter au mieux du paysage environnant. Sur le pont supérieur, elles sont pourvues d'une terrasse privative. Les cabines sont équipées de salle de bains avec douche, toilettes, air conditionné, lit double ou deux lits séparables, TV, radio, sèche-cheveux, coffre-fort.

*confort et espace*

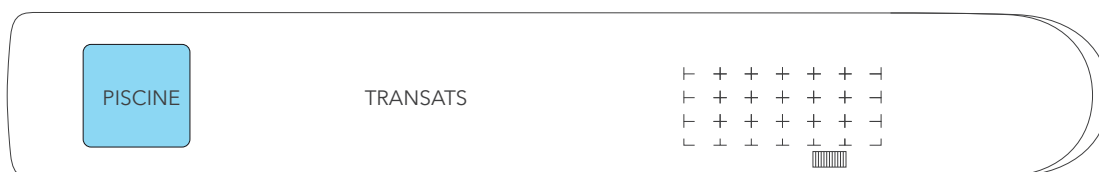


Cabine pont intermédiaire

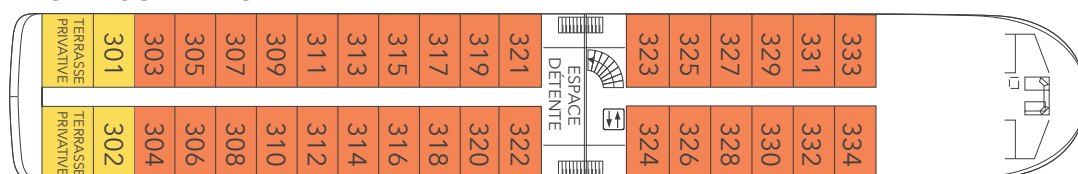
# Plan du bateau

## Le plan du MS Amalia Rodrigues

### PONT SOLEIL



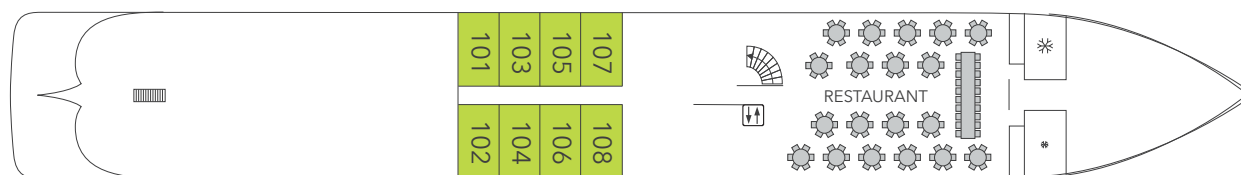
### PONT SUPÉRIEUR



### PONT INTERMÉDIAIRE



### PONT PRINCIPAL



- Cabine pont supérieur
- Cabine pont intermédiaire
- Cabine pont principal
- Suite avec terrasse privée Cat. A 19 m<sup>2</sup>
- Suite Cat. B 15,50 m<sup>2</sup>



## Tarifs, conditions et réservation

Retrouvez les tarifs, les conditions de vente et nos coordonnées (téléphone, internet) dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.

## Pourquoi voyager avec nous ?



**Des conférenciers de prestige** : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos récents intervenants : Catherine Nay, Natacha Polony, Anne Queffélec, Jean-François Colosimo, Franck Ferrand...



**Une équipe d'accompagnateurs attentionnés** : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage ou croisière.



**Des excursions garanties en français** : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.



**La satisfaction de nos voyageurs** : la qualité de nos voyages est reconnue, comme en témoignent les notes d'excellence attribuées par nos clients sur *Avis Vérifiés.com* (9,9 sur 10) ou sur Google Maps (4,6 sur 5).



# TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 03/10/2023)

## Croisière Musicale sur le Douro

Du 17 au 24 septembre 2024

À partir de  
**3.290 €**/pers.\*

\* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2.



Voyages d'exception

# Les tarifs et conditions

## Croisière Musicale sur le Douro

Du 17 au 24 septembre 2024 (8 jours, 7 nuits)

### Au départ de Paris\* (Prix TTC par pers)

|                                | Occupation double | Occupation simple |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Cabine Pont Principal          | 3.290 €           | 4.990 €           |
| Cabine Pont Intermédiaire      | 3.690 €           | 5.490 €           |
| Cabine Pont Supérieur          | 4.290 €           | 6.390 €           |
| Suite Cat B Pont Intermédiaire | 4.690 €           | 6.990 €           |
| Suite Cat A Pont Supérieur     | 4.990 €           | 7.490 €           |

Supplément pour un départ de Bruxelles : 260 €.

### Prestation complémentaires (Prix TTC par pers)

|                      |       |
|----------------------|-------|
| Forfait 6 excursions | 670 € |
|----------------------|-------|



### Nos prix comprennent :

- L'acheminement aérien de Paris à Porto aller et retour en classe économique sur vols réguliers (TAP, Air France ou Transavia),
- Les transferts les jours 1 et 8 avec le groupe
- La croisière en pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8
- La visite de la Casa Musica en fonction des horaires d'arrivée le 1er jour
- Les taxes aériennes et portuaires connues au 19/09/2023 réajustables
- Les concerts à bord
- Le cocktail de bienvenue
- Le concert du jour 7 dans une salle privatisée de Porto,
- Les boissons : eau, vin, bière, jus de fruits à discrétion et un café servis lors des repas à bord ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins)
- L'accompagnement d'une équipe francophone depuis Paris.



### Nos prix ne comprennent pas :

- L'acheminement depuis votre domicile jusqu'à l'aéroport de Paris et de l'aéroport de Paris à votre domicile
- Les boissons figurant sur la carte des vins
- Les transferts à l'arrivée et au départ en dehors des arrivées du groupe principal
- Le champagne au bar
- Les excursions optionnelles
- Les dépenses personnelles
- Les pourboires d'usage aux guides et au personnel de bord
- Les assurances optionnelles.

## Conditions générales

- Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- Conditions d'annulation/Frais d'annulation** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations (hors assurance) :

- 10 % jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance, le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Programme garanti à partir de 40 inscrits

## Formalités

### Pour les ressortissants français et belges :



carte d'identité ou passeport en cours de validité. la date de validité qui fait foi étant celle indiquée sur la pièce d'identité.

Vous devrez également répondre aux exigences gouvernementales liées à la Covid 19. (Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Voyages d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

## Nos 2 formules d'assurances pour voyager en toute sérénité selon vos besoins

Pour que vous partiez en toute sérénité, Voyages d'exception a sélectionné deux propositions d'assurance que nous vous incitons à souscrire. Vous serez ainsi protégé des risques qui peuvent survenir entre le moment où vous vous inscrivez et le départ avec l'assurance Annulation et entre le moment où vous vous inscrivez et le retour de votre voyage avec l'assurance Multirisques.

|  | Montant/personne < à 15 000 € | Montant/personne < à 20 000 €*<br>€* |
|--|-------------------------------|--------------------------------------|
|   <b>ANNULATION</b> Contrat AR2023052 | 4.9%                          | 5.9%                                 |
| <b>MULTIRISQUES</b> Contrat AY2023030  | 6,5%                          | 7,5%                                 |

\* Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous interroger.

|  | ANNULATION | MULTIRISQUES |
|--|------------|--------------|
| <b>ANNULATION VOYAGE</b> jusqu'à un montant inférieur à 20 000 €/personne  | ✓          | ✓            |
| <b>BAGAGES</b> Perte de bagages, retard de livraison de bagages de plus de 24h   |            | ✓            |
| <b>INTERRUPTION DE SÉJOUR</b> (remboursement des frais de séjour non utilisés)   |            | ✓            |
| <b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b> (rapatriement ou transport sanitaire, frais hôteliers suite à un retour impossible, frais médicaux hors pays de résidence suite à maladie...) |            | ✓            |

Ces garanties peuvent être soumises à une franchise et à des plafonds.

# Comment réserver votre voyage ?

Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez dès maintenant :



- **poser une option gratuite** en nous appelant au **01 75 77 87 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

- **ou renvoyer le contrat de vente ci-joint** avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer :



ou



par courrier à  
**Voyages d'exception**  
77 rue de Charonne  
75011 Paris

par e-mail (scanné)  
envoyé à  
**contact@voyages-exception.fr**



Dès réception de votre contrat, un conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et répondre aux questions concernant votre voyage.



►►► **Faites découvrir nos voyages à vos amis et gagnez des chèques cadeaux !**

**Comment faire ?** Parrainez simplement vos amis !

Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- appelez nos conseiller(e)s au **01 75 77 87 48**
- connectez-vous sur **www.voyages-exception.fr/parrainage**
- écrivez-nous à **contact@voyages-exception.fr**

**Conditions :**

- Le parrain doit déjà être client de Voyages d'exception et votre filleul(e) être un nouveau client de Voyages d'exception
- Un(e) filleul(e) ne peut avoir qu'un seul parrain
- Une même cabine/chambre ne peut pas être partagée par le parrain et son/sa filleul(e)

En tant que **Parrain** ou **Marraine**, vous bénéficiez de

**300 €**

en chèques cadeaux valables 2 ans dès la date de réservation du filleul



Votre **Filleul(e)** bénéficiera de **200 €** de réduction par personne sur son premier voyage



**Voyage** (reporter le nom du voyage choisi) : .....

**Au départ de :** ..... **Date de départ :** ..... / ..... / ..... **Date de retour :** ..... / ..... / .....

..... **jours /** ..... **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en page 2 du feuillet Tarifs & Conditions)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Voyages d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Ce voyage est organisé par Voyages d'exception, détenteur de la marque Voyages d'exception - SARL capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Présence RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

**Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :**

**Par e-mail (scanné) :** contact@voyages-exception.fr - **Par courrier :** Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

## 1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

**Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.**

### 1<sup>er</sup> VOYAGEUR

Mme  M. Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] à : .....

### 2<sup>e</sup> VOYAGEUR

Mme  M. Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] à : .....

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....  
.....  
.....

**Formalités pour les ressortissants français :** Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque voyage dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

## VOS COORDONNÉES

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Tél. : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] E-mail : .....

## 2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Voyages d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

Pendant votre voyage, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

### 3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre du voyage ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure du voyage).

**Voyagez-vous ?**  seul en chambre/cabine individuelle  à deux en chambre/cabine double  en chambre/cabine partageable (cf. article VIII des CGV p. 4).

**Votre catégorie de chambre/cabine :** .....

**Souhaitez-vous des prestations complémentaires ?** (Se reporter au feuillet Tarifs & Conditions pour visualiser les différentes prestations possibles. Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

**Prestation complémentaire 1 :** .....

**Prestation complémentaire 2 :** .....

**Prestation complémentaire 3 :** .....

**Prestation complémentaire 4 :** .....

**Assurances facultatives :** Voyages d'exception vous propose une assurance optionnelle Annulation (de 4,9 % à 5,9 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AR2023052 (SA AREAS DOMMAGES 47/49 rue de Miromesnil 75008 PARIS R.C.S D775 670 466) ou une assurance optionnelle Multirisques (de 6,5 % à 7,5 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AY2023030. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site en suivant les liens suivants : <https://www.voyages-exception.fr/assurance-annulations.pdf> pour l'assurance Annulation (contrat AR2023052) et <https://www.voyages-exception.fr/assurance-multirisques.pdf> pour l'assurance Multirisques (contrat AY2023030). Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance est non remboursable après la souscription. Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous consulter.

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Annulation  
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 4,9 % du montant du voyage  
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 5,9 % du montant du voyage

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Multirisques  
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 6,5 % du montant du voyage  
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 7,5 % du montant du voyage

Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle

### 4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

| Vos prestations   | Prix/pers.     |
|---|----------------|
| Chambre ou Cabine/pers.   | ..... €        |
| Réduction applicable*/pers. Code réduction : .....  | ..... €        |
| Prestation complémentaire 1 : .....   | ..... €        |
| Prestation complémentaire 2 : .....   | ..... €        |
| Prestation complémentaire 3 : .....   | ..... €        |
| Prestation complémentaire 4 : .....   | ..... €        |
| <b>Total hors assurance /pers.</b>  | ..... €        |
| <b>Assurance optionnelle Annulation de 4,9 % à 5,9 %</b> (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance)   | ..... €        |
| <b>Assurance optionnelle Multirisques de 6,5 % à 7,5 %</b> (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance) | ..... €        |
| <b>Nombre de personnes (1 ou 2)</b>   | <b>X</b> ..... |
| <b>Montant dû</b>   | ..... €        |

\*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

### 5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque voyage et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

**Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris** ou par e-mail à [contact@voyages-exception.fr](mailto:contact@voyages-exception.fr)

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.



## I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

## II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double.

L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

## III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

## IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site [www.voyages-exception.fr](http://www.voyages-exception.fr) ou notre Service Clients.

## V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure.

## VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Voyages d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

## VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

## VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

## IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie

survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

## X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre/cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

## XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

### - Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations :

- 10% jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

**Pour la partie assurance :** le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

### Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client voudrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et de celui du voyage reporté à la date d'annulation.



Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

## XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

## XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

## XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

## XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa,

Croisiereurope, Cunard, Delphin Cruises, Exploris, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland ProCruises, LMS Croisières, Metropolitan, Lueftner, MSC, Nicko Cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorprios, Star Clipper, Variety Cruises...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/cunard.pdf>

Voyages d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception.

## XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

## XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site [www.voyages-exception.fr](http://www.voyages-exception.fr) et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Voyages d'exception par courrier à [confidentialite@voyages-exception.fr](mailto:confidentialite@voyages-exception.fr) ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »).

Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

### Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous

protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

### Utilisation des données

Voyages d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

## XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à [contact@voyages-exception.fr](mailto:contact@voyages-exception.fr) ou sur [www.voyages-exception.fr](http://www.voyages-exception.fr)